

COMPLÉMENT DE PREUVE DE GAZIFÈRE

Information de nature générale

Titre du programme =>	Chauffe-eau sans réservoir à condensation (47.5)	Échangeur d'air avec récupération de chaleur (47.6)	Régulateur extérieur de mise en marche de chaudière (67.9)	Cuiseur à vapeur Energy Star (67.16)	Lave-vaisselle Energy Star (HT-ST et BT-CM) (67.14)	Pulvérisateur de pré-riçage à faible débit (67.15)	Combo Hotte à débit variable et générateur d'air tempéré à condensation (67.8)	Appui aux initiatives - Optimisation énergétique (67.12)
<b>Responsable de la mise en œuvre</b>	Gazifère	Gazifère	Gazifère	Gazifère	Gazifère	Gazifère	Gazifère	Gazifère
<b>Seuil et type de contribution</b>	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.
<b>Statut du programme</b>	Programme existant	Programme existant	Programme existant	Programme existant	Programme existant	Programme existant	Programme existant	Programme existant
<b>Date de lancement</b>	13 décembre 2017	13 décembre 2017	13 décembre 2017	13 décembre 2017	13 décembre 2017	13 décembre 2017	13 décembre 2017	31 mars 2006
<b>Objectif</b>	Encourager l'installation de chauffe-eau sans réservoir à condensation, en remplacement d'équipements avec une efficacité standard.	Encourager l'installation d'échangeurs d'air avec récupération de chaleur dans les logements existants, en remplacement d'échangeurs d'air standards.	Encourager la clientèle commerciale à installer un système de contrôle de la chaudière basé sur la température extérieure.	Le cuiseur à vapeur est inclus dans le programme Équipements de cuisine commercial qui encourage l'achat d'équipements ENERGY STAR (cuiseur à vapeur et lave-vaisselles) et l'installation de valves de prériçage à faible débit pour les restaurants et autres cuisines commerciales.	Les lave-vaisselles HT-ST et BT-CM sont inclus dans le programme Équipements de cuisine commercial qui encourage l'achat d'équipements ENERGY STAR (cuiseur à vapeur et lave-vaisselles) et l'installation de valves de prériçage à faible débit pour les restaurants et autres cuisines commerciales.	Le pulvérisateur de prériçage est inclus dans le programme Équipements de cuisine commercial qui encourage l'achat d'équipements ENERGY STAR (cuiseur à vapeur et lave-vaisselles) et l'installation de valves de prériçage à faible débit pour les restaurants et autres cuisines commerciales.	Encourager l'installation simultanée des deux équipements efficaces dans les cuisines commerciales.	Encourager la clientèle commerciale qui désire rénover, agrandir ou construire un nouveau bâtiment, à mettre en œuvre des mesures d'efficacité énergétique (mesures d'enveloppe et de chauffage, air conditionné et ventilation).
<b>Clientèle visée:</b>	Clientèle résidentielle	Clientèle résidentielle	Clientèle commerciale	Clientèle commerciale	Clientèle commerciale	Clientèle commerciale	Clientèle commerciale	Clientèle commerciale
<b>Durée de vie des mesures</b>	18 ans	20 ans	20 ans	12 ans	15 ans pour modèle HT-ST et 20 ans pour le modèle BT-CM	5 ans	18 ans	25 ans
<b>Surcoût des mesures</b>	660 \$	712 \$	1 273 \$	1 035 \$	995 \$ pour le modèle HT-ST et 970 \$ pour le modèle BT-CM	220 \$	25 530 \$	98 103 \$
<b>Coût total des mesures</b>	3 060 \$	1 883 \$	1 273 \$	16 538 \$	HT-ST: 16 840 \$ BT-CM: 29 363 \$	220 \$	47 194 \$	98 103 \$
<b>Méthode pour calibrer le montant</b>	Aide financière fixée par la Régie de l'énergie dans sa décision D-2017-133, R-4003-2017, phase 2, paragraphe 132, page 40. Balisage de programmes similaires dans d'autres juridictions.	L'aide financière couvre 50 % du coût incrémental avant taxes, un niveau d'incitatif similaire à celui offert au Massachusetts pour cette mesure.	Aide financière basée sur une revue des aides financières chez d'autres distributeurs gaziers (Massachusetts).	Aide financière basée sur l'aide financière offerte par Enbridge (Ontario).	Aide financière basée sur les aides financières offertes par Enbridge (Ontario).	L'aide financière couvre l'ensemble du coût de la mesure (mesure offerte à coût zéro). Il s'agit d'une pratique courante qui a permis d'obtenir de hauts taux de participation en Colombie Britannique et au Manitoba notamment (BC Hydro, Manitoba Hydro).	L'aide financière pour le combo est calculée comme la somme de l'aide financière offerte par Énergir pour une hotte à débit variable et de l'aide financière offerte par Union Gas (Ontario) pour un générateur d'air à condensation.	Aide financière fixée par la Régie de l'énergie dans sa décision D-2017-133, R-4003-2017, phase 2, paragraphe 151, page 43. Balisage de programmes similaires dans d'autres juridictions.

Information de nature générale (suite)

Titre du programme =>	Appui aux initiatives - Aide à l'implantation (67.11)	Chaudière à condensation (67.6)	Étude de faisabilité (67.10)	Unité de chauffage infrarouge (67.7)	Aérotherme à condensation (67.5)	Supplément MFR (67.13)	Écologisol volet 2 (47.3)	Thermostat intelligent (47.4)
<b>Responsable de la mise en œuvre</b>	Gazifère	Gazifère	Gazifère	Gazifère	Gazifère	Gazifère	Gazifère	Gazifère
<b>Seuil et type de contribution</b>	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.
<b>Statut du programme</b>	Programme existant	Programme existant	Programme existant	Programme existant	Programme existant	Programme existant	Programme existant	Nouveau programme
<b>Date de lancement</b>	3 décembre 2012	19 novembre 2009	19 novembre 2009	19 novembre 2009	5 décembre 2014	5 décembre 2014	17 mars 2017	Nouveau programme
<b>Objectif</b>	Encourager la clientèle commerciale qui désire rénover, agrandir ou construire un nouveau	Encourager la clientèle commerciale à faire l'achat ou la location d'une chaudière à condensation.	Encourager la clientèle commerciale qui désire rénover, agrandir ou construire un bâtiment, à	Encourager l'achat d'une unité de chauffage infrarouge.	Encourager l'achat d'un aérotherme à condensation, qui chauffe l'espace plus	Offrir une aide financière supplémentaire aux ménages à faible revenu qui participent à l'un des	Procéder à l'installation de thermostats programmables chez les ménages à faible revenu ayant participé au	Promouvoir l'achat et l'installation de thermostats intelligents qui facilitent la programmation et
<b>Clientèle visée:</b>	Clientèle commerciale	Clientèle commerciale	Clientèle commerciale	Clientèle commerciale	Clientèle commerciale	Clientèle commerciale	Clientèle résidentielle	Clientèle résidentielle
<b>Durée de vie des mesures</b>	15 ans	20 ans	5 ans	17 ans	18 ans	25 ans	15 ans	11 ans
<b>Surcoût des mesures</b>	24 300\$	3 506 \$ pour les chaudières de moins de 300 k/Btu/h et 7 168 \$ pour les chaudières de plus de 300 K/Btu/h	3 914 \$	420 \$	3 000 \$	0 \$	175 \$	185 \$
<b>Coût total des mesures</b>	24 300 \$	4 650 \$ (<300 kbtu/h) 16 300 \$ (>300 kbtu/h)	3 914 \$	1 720 \$	4 400 \$	n/a	n/a	250 \$
<b>Méthode pour calibrer le montant</b>	Aide financière fixée par la Régie de l'énergie dans sa décision D-2017-133, R-4003-2017, phase 2, paragraphe 151, page 43. Balisage de programmes similaires dans d'autres juridictions.	L'aide financière a été établie lors de l'introduction du programme dans le cadre du PGEÉ 2010 de Gazifère. Les données du cas-type du programme provenaient du programme PE210 du programme provenaient du programme PE210 Chaudières à condensation de Gaz Métro.	L'aide financière a été établie lors de l'introduction du programme dans le cadre du PGEÉ 2010 de Gazifère. Les données du cas-type du programme provenaient du programme PE207 du programme provenaient du programme PE215 Étude de faisabilité (marché CII) de Gaz Métro.	L'aide financière a été établie lors de l'introduction du programme dans le cadre du PGEÉ 2010 de Gazifère. Les données du cas-type du programme provenaient du programme PE215 Infrarouge (marché CII) de Gaz Métro.	Aide financière alignée avec celle d'Énergir	L'aide financière varie selon le programme visé et en fonction du pourcentage de MFR dans le bâtiment. Si le MFR est propriétaire du bâtiment, l'aide financière supplémentaire lui sera directement versée (double du montant offert dans le programme initial). Si les ménages à faible revenu sont locataires, l'aide financière sera déterminée selon le pourcentage de locataires admissibles au statut de ménage à faible puis répartie entre le propriétaire du bâtiment (40%) et les MFR occupants (60%).  La mécanique de partage de l'aide financière est alignée avec celle d'Énergir.	Aide financière correspond à l'achat du thermostat programmable par Gazifère et au frais de déplacement du technicien de Gazifère pour l'installation du thermostat.	Aide financière alignée avec celle d'Énergir

Hypothèses liées aux bénéfices énergétiques

Titre du programme =>	Chauffe-eau sans réservoir à condensation	Échangeur d'air avec récupération de chaleur	Régulateur extérieur de mise en marche de chaudière	Cuiseur à vapeur Energy Star	Lave-vaisselle Energy Star	Pulvérisateur de pré-rinçage à faible débit	Combo Hotte à débit variable et générateur d'air tempéré à condensation	Appui aux initiatives - Optimisation énergétique
<b>Base de référence</b>	Chauffe-eau à accumulation sans condensation (63% d'efficacité): 518 m3	Échangeur d'air sans récupération de chaleur: 2 445 m3	Chaudière sans régulateur: 40 030 m3	Cuiseur vapeur non Energy Star: 5 572 m3	Lave-vaisselle non Energy Star BT-CM: 4 556 m3; 10 950 kWh HT-ST: 2 637 m3; 17 176 kWh (avec booster électrique)	Pulvérisateur de pré-rinçage à débit conventionnel (1,6 gpm = 6,1 L/min): 802 m3	Hotte à débit constant et générateur d'air tempéré standard (80% d'efficacité thermique): 37 791 m3	Consommation de référence : 185 472 m3 *  * Note: cette valeur représente la moyenne arithmétique de la base de données des participants. Elle doit être prise avec réserve en raison de la diversité des projets considérés.
<b>Taux d'opportunistes</b>	58%	5%	20%	20%	20% (modèle HT-ST) 27% (modèle BT-CM)	0%	10%	27%
<b>Taux d'entraînement</b>	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%
<b>Effet de bénévolat</b>	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%
<b>Économies unitaires brutes</b>	185 m3	338 m3	2 002 m3	2 935 m3	922 m3 pour le modèle HT-ST et 2 469 m3 pour le modèle BT-CM	472 m3	25 783 m3	39 002 m3

Hypothèses liées aux bénéfices énergétiques (suite)

Titre du programme =>	Appui aux initiatives - Aide à l'implantation	Chaudière à condensation	Étude de faisabilité	Unité de chauffage infrarouge	Aérotherme à condensation	Supplément MFR	Éconologis	Thermostat Intelligent
<b>Base de référence</b>	Consommation de référence : 95 066 m3 *  * Note: cette valeur représente la moyenne arithmétique de la base de données des participants	Chaudière sans condensation: <300 kBtu/h: 12 927 m3 >300 kBtu/h: 72 171 m3	n/a	Aérotherme standard (efficacité thermique de 80 %): 5 113 m3	Aérotherme standard (efficacité thermique de 80 %): 8 903 m3	n/a	n/a	Consommation pour le chauffage de l'espace d'une maison sans thermostat intelligent: 1 996 m3
<b>Taux d'opportunistes</b>	25%	30%	13%	21%	22%	0%	15%	17%
<b>Taux d'entraînement</b>	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%
<b>Effet de bénévolat</b>	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%
<b>Économies unitaires brutes</b>	23 767 m3	930 m3 pour les chaudières de moins de 300k/Btu/h et 6 163 m3 pour les chaudières de plus de 300 K/Btu/h	0 m3	860 m3	1 069 m3	0 m3	111 m3	120 m3

COMPLÉMENT DE PREUVE DE GAZIFÈRE

Chauffe-eau sans réservoir à condensation (47.5)

	2016-2017 R	2017-2018 R	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	Total
<b>Bénéfices énergétiques et réduction des GES</b>								
Nombre de participants bruts	S.O.	S.O.	57	57	57	57	57	
Économies d'énergie brutes annuelles (m <sup>3</sup> ajouté)	S.O.	S.O.	10 519	10 519	10 519	10 519	10 519	
Économies d'énergie nettes annuelles (m <sup>3</sup> ajouté)	S.O.	S.O.	4 418	4 418	4 418	4 418	4 418	
Économies d'énergie nettes annuelles (GJ ajoutés)	S.O.	S.O.	167	167	167	167	167	
Réduction brute des émissions de GES (Mt. CO <sub>2</sub> éq.) <sup>1</sup>	S.O.	S.O.	0,000008	0,000008	0,000008	0,000008	0,000008	
Coût unitaire (\$/GJ) <sup>2</sup>	S.O.	S.O.	14,5	14,4	17,0	17,3	17,6	
Coût par tonne de GES évitée (\$/t. CO <sub>2</sub> éq.) <sup>3</sup>	S.O.	S.O.	288,8	288,2	338,3	345,1	352,0	
<b>Prévisions budgétaires</b>								
Aides financières versées sur les projets implantés	S.O.	S.O.	28 500	29 070	29 651	30 244	30 849	
Frais d'exploitation*	S.O.	S.O.	15 100	14 439	21 423	21 851	22 288	
<b>Total</b>	<b>S.O.</b>	<b>S.O.</b>	<b>43 600</b>	<b>43 509</b>	<b>51 074</b>	<b>52 096</b>	<b>53 138</b>	<b>243 417</b>

Note: Année financière Gazifère: 1 janvier au 31 décembre, ex.: 2017-2018 = 1 janvier 2017 au 31 décembre 2017.

R = réel; R\* = réel et prévision; P = prévision.

<sup>1</sup> Réduction annuelle non-cumulative (ajoutée).

0,00000837

<sup>2</sup> Coût total annuel du programme ÷ (économies d'énergie nettes annuelles (ajoutées) X durée de vie moyenne des mesures).

<sup>3</sup> Coût total du programme ÷ (réduction annuelle brute des émissions de GES X durée de vie moyenne des mesures).

Conversion : m3 en GJ  
0,03789

kg CO<sub>2</sub>éq/m3  
1,8984

\*Frais d'exploitation 2018 (tronc commun + évaluation)  
**226 501**

**NOTE** : Gazifère ne présente pas ses frais d'exploitation par programme. Pour les besoins de la cause, les frais d'exploitation ont été divisés par le nombre de programmes offerts.



COMPLÉMENT DE PREUVE DE GAZIFÈRE

Régulateur extérieur de mise en marche de chaudière (67.9)

	2016-2017 R	2017-2018 R	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	Total
<b>Bénéfices énergétiques et réduction des GES</b>								
Nombre de participants bruts	S.O.	S.O.	21	21	21	21	21	
Économies d'énergie brutes annuelles (m <sup>3</sup> ajouté)	S.O.	S.O.	42 032	42 032	42 032	42 032	42 032	
Économies d'énergie nettes annuelles (m <sup>3</sup> ajouté)	S.O.	S.O.	33 625	33 625	33 625	33 625	33 625	
Économies d'énergie nettes annuelles (GJ ajoutés)	S.O.	S.O.	1 274	1 274	1 274	1 274	1 274	
Réduction brute des émissions de GES (Mt. CO <sub>2</sub> éq.) <sup>1</sup>	S.O.	S.O.	0,000064	0,000064	0,000064	0,000064	0,000064	
Coût unitaire (\$/GJ) <sup>2</sup>	S.O.	S.O.	0,9	0,9	1,2	1,2	1,2	
Coût par tonne de GES évitée (\$/t. CO <sub>2</sub> éq.) <sup>3</sup>	S.O.	S.O.	17,7	17,2	23,4	23,9	24,3	
<b>Prévisions budgétaires</b>								
Aides financières versées sur les projets implantés	S.O.	S.O.	5 250	5 355	5 462	5 571	5 683	
Frais d'exploitation*	S.O.	S.O.	15 100	14 439	21 423	21 851	22 288	
<b>Total</b>	<b>S.O.</b>	<b>S.O.</b>	<b>20 350</b>	<b>19 794</b>	<b>26 885</b>	<b>27 423</b>	<b>27 971</b>	<b>122 423</b>

Note: Année financière Gazifère: 1 janvier au 31 décembre, ex.: 2017-2018 = 1 janvier 2017 au 31 décembre 2017.

R = réel; R\* = réel et prévision; P = prévision.

<sup>1</sup> Réduction annuelle non-cumulative (ajoutée).

<sup>2</sup> Coût total annuel du programme ÷ (économies d'énergie nettes annuelles (ajoutées) X durée de vie moyenne des mesures).

<sup>3</sup> Coût total du programme ÷ (réduction annuelle brute des émissions de GES X durée de vie moyenne des mesures).

Conversion : m3 en GJ

0,03789

kg CO<sub>2</sub>éq/m<sup>3</sup>

1,8984

\*Frais d'exploitation 2018 (tronc commun + évaluation)

**226 501**

**NOTE** : Gazifère ne présente pas ses frais d'exploitation par programme. Pour les besoins de la cause, les frais d'exploitation ont été divisés par le nombre de programmes offerts.

COMPLÉMENT DE PREUVE DE GAZIFÈRE

Cuiseur à vapeur Energy Star (67.16)

	2016-2017 R	2017-2018 R	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	Total
<b>Bénéfices énergétiques et réduction des GES</b>								
Nombre de participants bruts	S.O.	S.O.	1	1	1	1	1	
Économies d'énergie brutes annuelles (m <sup>3</sup> ajouté)	S.O.	S.O.	2 935	2 935	2 935	2 935	2 935	
Économies d'énergie nettes annuelles (m <sup>3</sup> ajouté)	S.O.	S.O.	2 348	2 348	2 348	2 348	2 348	
Économies d'énergie nettes annuelles (GJ ajoutés)	S.O.	S.O.	89	89	89	89	89	
Réduction brute des émissions de GES (Mt. CO <sub>2</sub> éq.) <sup>1</sup>	S.O.	S.O.	0,000004	0,000004	0,000004	0,000004	0,000004	
Coût unitaire (\$/GJ) <sup>2</sup>	S.O.	S.O.	9,6	9,1	13,5	13,8	14,1	
Coût par tonne de GES évitée (\$/t. CO <sub>2</sub> éq.) <sup>3</sup>	S.O.	S.O.	190,7	182,5	269,6	275,0	280,5	
<b>Prévisions budgétaires</b>								
Aides financières versées sur les projets implantés	S.O.	S.O.	200	204	208	212	216	
Frais d'exploitation*	S.O.	S.O.	15 100	14 439	21 423	21 851	22 288	
<b>Total</b>	<b>S.O.</b>	<b>S.O.</b>	<b>15 300</b>	<b>14 643</b>	<b>21 631</b>	<b>22 064</b>	<b>22 505</b>	<b>96 143</b>

Note: Année financière Gazifère: 1 janvier au 31 décembre, ex.: 2017-2018 = 1 janvier 2017 au 31 décembre 2017.

R = réel; R\* = réel et prévision; P = prévision.

<sup>1</sup> Réduction annuelle non-cumulative (ajoutée).

<sup>2</sup> Coût total annuel du programme ÷ (économies d'énergie nettes annuelles (ajoutées) X durée de vie moyenne des mesures).

<sup>3</sup> Coût total du programme ÷ (réduction annuelle brute des émissions de GES X durée de vie moyenne des mesures).

Conversion : m3 en GJ

0,03789

kg CO<sub>2</sub>éq/m3

1,8984

\*Frais d'exploitation 2018 (tronc commun + évaluation)

**226 501**

**NOTE** : Gazifère ne présente pas ses frais d'exploitation par programme. Pour les besoins de la cause, les frais d'exploitation ont été divisés par le nombre de programmes offerts.

COMPLÉMENT DE PREUVE DE GAZIFÈRE

Lave-vaisselle Energy Star HT-ST & BT-CM (67.14)

	2016-2017 R	2017-2018 R	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	Total
<b>Bénéfices énergétiques et réduction des GES</b>								
Nombre de participants bruts	S.O.	S.O.	6	6	6	6	6	
Économies d'énergie brutes annuelles (m <sup>3</sup> ajouté)	S.O.	S.O.	7 079	4 610	4 610	4 610	4 610	
Économies d'énergie nettes annuelles (m <sup>3</sup> ajouté)	S.O.	S.O.	5 490	5 490	5 490	5 490	5 490	
Économies d'énergie nettes annuelles (GJ ajoutés)	S.O.	S.O.	208	208	208	208	208	
Réduction brute des émissions de GES (Mt. CO <sub>2</sub> éq.) <sup>1</sup>	S.O.	S.O.	0,000010	0,000010	0,000010	0,000010	0,000010	
Coût unitaire (\$/GJ) <sup>2</sup>	S.O.	S.O.	4,6	4,4	6,3	6,4	6,6	
Coût par tonne de GES évitée (\$/t. CO <sub>2</sub> éq.) <sup>3</sup>	S.O.	S.O.	91,7	88,4	125,8	128,4	130,9	
<b>Prévisions budgétaires</b>								
Aides financières versées sur les projets implantés	S.O.	S.O.	2 100	2 142	2 185	2 229	2 273	
Frais d'exploitation*	S.O.	S.O.	15 100	14 439	21 423	21 851	22 288	
<b>Total</b>	<b>S.O.</b>	<b>S.O.</b>	<b>17 200</b>	<b>16 581</b>	<b>23 608</b>	<b>24 080</b>	<b>24 561</b>	<b>106 031</b>

Note: Année financière Gazifère: 1 janvier au 31 décembre, ex.: 2017-2018 = 1 janvier 2017 au 31 décembre 2017.

R = réel; R\* = réel et prévision; P = prévision.

<sup>1</sup> Réduction annuelle non-cumulative (ajoutée).

<sup>2</sup> Coût total annuel du programme ÷ (économies d'énergie nettes annuelles (ajoutées) X durée de vie moyenne des mesures).

<sup>3</sup> Coût total du programme ÷ (réduction annuelle brute des émissions de GES X durée de vie moyenne des mesures).

Conversion : m3 en GJ

0,03789

kg CO<sub>2</sub>éq/m<sup>3</sup>

1,8984

\*Frais d'exploitation 2018 (tronc commun + évaluation)

**226 501**

**NOTE** : Gazifère ne présente pas ses frais d'exploitation par programme. Pour les besoins de la cause, les frais d'exploitation ont été divisés par le nombre de programmes offerts.

COMPLÉMENT DE PREUVE DE GAZIFÈRE

Pulvérisateur de pré-rinçage à faible débit (67.15)

	2016-2017 R	2017-2018 R	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	Total
<b>Bénéfices énergétiques et réduction des GES</b>								
Nombre de participants bruts	S.O.	S.O.	35	35	35	35	35	
Économies d'énergie brutes annuelles (m <sup>3</sup> ajouté)	S.O.	S.O.	16 520	16 520	16 520	16 520	16 520	
Économies d'énergie nettes annuelles (m <sup>3</sup> ajouté)	S.O.	S.O.	16 520	16 520	16 520	16 520	16 520	
Économies d'énergie nettes annuelles (GJ ajoutés)	S.O.	S.O.	626	626	626	626	626	
Réduction brute des émissions de GES (Mt. CO <sub>2</sub> éq.) <sup>1</sup>	S.O.	S.O.	0,000031	0,000031	0,000031	0,000031	0,000031	
Coût unitaire (\$/GJ) <sup>2</sup>	S.O.	S.O.	2,0	2,0	2,6	2,7	2,7	
Coût par tonne de GES évitée (\$/t. CO <sub>2</sub> éq.) <sup>3</sup>	S.O.	S.O.	40,4	39,5	52,1	53,2	54,2	
<b>Prévisions budgétaires</b>								
Aides financières versées sur les projets implantés	S.O.	S.O.	7 699	7 853	8 010	8 170	8 334	
Frais d'exploitation*	S.O.	S.O.	15 100	14 439	21 423	21 851	22 288	
<b>Total</b>	<b>S.O.</b>	<b>S.O.</b>	<b>22 799</b>	<b>22 292</b>	<b>29 433</b>	<b>30 022</b>	<b>30 622</b>	<b>135 168</b>

Note: Année financière Gazifère: 1 janvier au 31 décembre, ex.: 2017-2018 = 1 janvier 2017 au 31 décembre 2017.

R = réel; R\* = réel et prévision; P = prévision.

<sup>1</sup> Réduction annuelle non-cumulative (ajoutée).

<sup>2</sup> Coût total annuel du programme ÷ (économies d'énergie nettes annuelles (ajoutées) X durée de vie moyenne des mesures).

<sup>3</sup> Coût total du programme ÷ (réduction annuelle brute des émissions de GES X durée de vie moyenne des mesures).

Conversion : m3 en GJ

0,03789

kg CO<sub>2</sub>éq/m<sup>3</sup>

1,8984

\*Frais d'exploitation 2018 (tronc commun + évaluation)

**226 501**

**NOTE** : Gazifère ne présente pas ses frais d'exploitation par programme. Pour les besoins de la cause, les frais d'exploitation ont été divisés par le nombre de programmes offerts.



COMPLÉMENT DE PREUVE DE GAZIFÈRE

Combo hotte à débit variable et générateur d'air tempéré à condensation (67.8)

	2016-2017 R	2017-2018 R	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	Total
<b>Bénéfices énergétiques et réduction des GES</b>								
Nombre de participants bruts	S.O.	S.O.	4	4	4	4	4	
Économies d'énergie brutes annuelles (m <sup>3</sup> ajouté)	S.O.	S.O.	103 132	103 132	103 132	103 132	103 132	
Économies d'énergie nettes annuelles (m <sup>3</sup> ajouté)	S.O.	S.O.	92 819	92 819	92 819	92 819	92 819	
Économies d'énergie nettes annuelles (GJ ajoutés)	S.O.	S.O.	3 517	3 517	3 517	3 517	3 517	
Réduction brute des émissions de GES (Mt. CO <sub>2</sub> éq.) <sup>1</sup>	S.O.	S.O.	0,000176	0,000176	0,000176	0,000176	0,000176	
Coût unitaire (\$/GJ) <sup>2</sup>	S.O.	S.O.	0,9	0,9	1,0	1,1	1,1	
Coût par tonne de GES évitée (\$/t. CO <sub>2</sub> éq.) <sup>3</sup>	S.O.	S.O.	18,1	18,1	20,6	21,0	21,4	
<b>Prévisions budgétaires</b>								
Aides financières versées sur les projets implantés	S.O.	S.O.	42 187	43 031	43 891	44 769	45 665	
Frais d'exploitation*	S.O.	S.O.	15 100	14 439	21 423	21 851	22 288	
<b>Total</b>	<b>S.O.</b>	<b>S.O.</b>	<b>57 287</b>	<b>57 470</b>	<b>65 314</b>	<b>66 621</b>	<b>67 953</b>	<b>314 645</b>

Note: Année financière Gazifère: 1 janvier au 31 décembre, ex.: 2017-2018 = 1 janvier 2017 au 31 décembre 2017.

R = réel; R\* = réel et prévision; P = prévision.

<sup>1</sup> Réduction annuelle non-cumulative (ajoutée).

<sup>2</sup> Coût total annuel du programme ÷ (économies d'énergie nettes annuelles (ajoutées) X durée de vie moyenne des mesures).

<sup>3</sup> Coût total du programme ÷ (réduction annuelle brute des émissions de GES X durée de vie moyenne des mesures).

Conversion : m<sup>3</sup> en GJ  
0,03789

kg CO<sub>2</sub>éq/m<sup>3</sup>  
1,8984

\*Frais d'exploitation 2018 (tronc commun + évaluation)

**226 501**

**NOTE** : Gazifère ne présente pas ses frais d'exploitation par programme. Pour les besoins de la cause, les frais d'exploitation ont été divisés par le nombre de programmes offerts.

COMPLÉMENT DE PREUVE DE GAZIFÈRE

Appui aux initiatives - Optimisation énergétique des bâtiments (67.12)

	2016-2017 R	2017-2018 R	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	Total
<b>Bénéfices énergétiques et réduction des GES</b>								
Nombre de participants bruts	-	-	3	3	-	-	-	-
Économies d'énergie brutes annuelles (m <sup>3</sup> ajouté)	-	-	117 005	117 005	-	-	-	-
Économies d'énergie nettes annuelles (m <sup>3</sup> ajouté)	-	-	85 414	85 414	-	-	-	-
Économies d'énergie nettes annuelles (GJ ajoutés)	-	-	3 236	3 236	-	-	-	-
Réduction brute des émissions de GES (Mt. CO <sub>2</sub> éq.) <sup>1</sup>	-	-	0,000162	0,000162	0,000000	0,000000	0,000000	-
Coût unitaire (\$/GJ) <sup>2</sup>	-	-	1,4	1,4	-	-	-	-
Coût par tonne de GES évitée (\$/t. CO <sub>2</sub> éq.) <sup>3</sup>	-	-	27,1	27,3	-	-	-	-
<b>Prévisions budgétaires</b>								
Aides financières versées sur les projets implantés	-	-	64 015	65 295	-	-	-	-
Frais d'exploitation*	8 913	14 541	15 100	14 439	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>8 913</b>	<b>14 541</b>	<b>79 115</b>	<b>79 735</b>	-	-	-	<b>158 850</b>

Note: Année financière Gazifère: 1 janvier au 31 décembre, ex.: 2017-2018 = 1 janvier 2017 au 31 décembre 2017.

R = réel; R\* = réel et prévision; P = prévision.

<sup>1</sup> Réduction annuelle non-cumulative (ajoutée).

<sup>2</sup> Coût total annuel du programme ÷ (économies d'énergie nettes annuelles (ajoutées) X durée de vie moyenne des mesures).

<sup>3</sup> Coût total du programme ÷ (réduction annuelle brute des émissions de GES X durée de vie moyenne des mesures).

Conversion : m3 en GJ

0,03789

kg CO<sub>2</sub>éq/m<sup>3</sup>

1,8984

\*Frais d'exploitation 2018 (tronc commun + évaluation)

**226 501**

**NOTE** : Gazifère ne présente pas ses frais d'exploitation par programme. Pour les besoins de la cause, les frais d'exploitation ont été divisés par le nombre de programmes offerts.

COMPLÉMENT DE PREUVE DE GAZIFÈRE

Appui aux initiatives - Aide à l'implantation (67.11)

	2016-2017 R	2017-2018 R	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	Total
<b>Bénéfices énergétiques et réduction des GES</b>								
Nombre de participants bruts	-	-	3	3	-	-	-	
Économies d'énergie brutes annuelles (m <sup>3</sup> ajouté)	-	-	71 300	71 300	-	-	-	
Économies d'énergie nettes annuelles (m <sup>3</sup> ajouté)	-	-	53 475	53 475	-	-	-	
Économies d'énergie nettes annuelles (GJ ajoutés)	-	-	2 026	2 026	-	-	-	
Réduction brute des émissions de GES (Mt. CO <sub>2</sub> éq.) <sup>1</sup>	-	-	0,000102	0,000102	0,000000	0,000000	0,000000	
Coût unitaire (\$/GJ) <sup>2</sup>	-	-	1,6	1,6	-	-	-	
Coût par tonne de GES évitée (\$/t. CO <sub>2</sub> éq.) <sup>3</sup>	-	-	31,2	31,3	-	-	-	
<b>Prévisions budgétaires</b>								
Aides financières versées sur les projets implantés	-	-	41 950	42 789	-	-	-	
Frais d'exploitation*	8 913	14 541	15 100	14 439	-	-	-	
<b>Total</b>	<b>8 913</b>	<b>14 541</b>	<b>57 050</b>	<b>57 228</b>	-	-	-	<b>114 279</b>

Note: Année financière Gazifère: 1 janvier au 31 décembre, ex.: 2017-2018 = 1 janvier 2017 au 31 décembre 2017.

R = réel; R\* = réel et prévision; P = prévision.

<sup>1</sup> Réduction annuelle non-cumulative (ajoutée).

<sup>2</sup> Coût total annuel du programme ÷ (économies d'énergie nettes annuelles (ajoutées) X durée de vie moyenne des mesures).

<sup>3</sup> Coût total du programme ÷ (réduction annuelle brute des émissions de GES X durée de vie moyenne des mesures).

Conversion : m3 en GJ

0,03789

kg CO<sub>2</sub>éq/m<sup>3</sup>

1,8984

\*Frais d'exploitation 2018 (tronc commun + évaluation)

**226 501**

**NOTE** : Gazifère ne présente pas ses frais d'exploitation par programme. Pour les besoins de la cause, les frais d'exploitation ont été divisés par le nombre de programmes offerts.

COMPLÉMENT DE PREUVE DE GAZIFÈRE

Chaudière à condensation (67.6)

	2016-2017 R	2017-2018 R	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	Total
<b>Bénéfices énergétiques et réduction des GES</b>								
Nombre de participants bruts	18	8	21	21	21	21	21	
Économies d'énergie brutes annuelles (m <sup>3</sup> ajouté)		66 382	87 561	87 561	87 561	87 561	87 561	
Économies d'énergie nettes annuelles (m <sup>3</sup> ajouté)	41008	46 468	61 293	61 293	61 293	61 293	61 293	
Économies d'énergie nettes annuelles (GJ ajoutés)	1 554	1 761	2 322	2 322	2 322	2 322	2 322	
Réduction brute des émissions de GES (Mt. CO <sub>2</sub> éq.) <sup>1</sup>	0,000078	0,000088	0,000116	0,000116	0,000116	0,000116	0,000116	
Coût unitaire (\$/GJ) <sup>2</sup>	2,577	1,707	2,3	2,3	2,6	2,6	2,7	
Coût par tonne de GES évitée (\$/t. CO <sub>2</sub> éq.) <sup>3</sup>		34,1	46,3	46,8	50,9	51,9	53,0	
<b>Prévisions budgétaires</b>								
Aides financières versées sur les projets implantés	63 150	39 550	81 900	83 538	85 209	86 913	88 651	
Frais d'exploitation*	8 913	14 541	15 100	14 439	21 423	21 851	22 288	
<b>Total</b>	<b>72 063</b>	<b>54 091</b>	<b>97 000</b>	<b>97 977</b>	<b>106 632</b>	<b>108 764</b>	<b>110 940</b>	<b>521 313</b>

Note: Année financière Gazifère: 1 janvier au 31 décembre, ex.: 2017-2018 = 1 janvier 2017 au 31 décembre 2017.

R = réel; R\* = réel et prévision; P = prévision.

<sup>1</sup> Réduction annuelle non-cumulative (ajoutée).

<sup>2</sup> Coût total annuel du programme ÷ (économies d'énergie nettes annuelles (ajoutées) X durée de vie moyenne des mesures).

<sup>3</sup> Coût total du programme ÷ (réduction annuelle brute des émissions de GES X durée de vie moyenne des mesures).

Conversion : m3 en GJ

0,03789

kg CO<sub>2</sub>éq/m3

1,8984

\*Frais d'exploitation 2018 (tronc commun + évaluation)

**226 501**

**NOTE** : Gazifère ne présente pas ses frais d'exploitation par programme. Pour les besoins de la cause, les frais d'exploitation ont été divisés par le nombre de programmes offerts.

COMPLÉMENT DE PREUVE DE GAZIFÈRE

Étude de faisabilité (67.10)

	2016-2017 R	2017-2018 R	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	Total
<b>Bénéfices énergétiques et réduction des GES</b>								
Nombre de participants bruts	1	-	4	4	-	-	-	
Économies d'énergie brutes annuelles (m <sup>3</sup> ajouté)	-	-	-	-	-	-	-	
Économies d'énergie nettes annuelles (m <sup>3</sup> ajouté)	-	-	-	-	-	-	-	
Économies d'énergie nettes annuelles (GJ ajoutés)	-	-	-	-	-	-	-	
Réduction brute des émissions de GES (Mt. CO <sub>2</sub> eq.) <sup>1</sup>	-	-	-	-	-	-	-	
Coût unitaire (\$/GJ) <sup>2</sup>	-	-	-	-	-	-	-	
Coût par tonne de GES évitée (\$/t. CO <sub>2</sub> eq.) <sup>3</sup>	-	-	-	-	-	-	-	
<b>Prévisions budgétaires</b>								
Aides financières versées sur les projets implantés	2 000	-	12 200	12 444	-	-	-	
Frais d'exploitation*	8 913	14 541	15 100	14 439	-	-	-	
<b>Total</b>	<b>10 913</b>	<b>14 541</b>	<b>27 300</b>	<b>26 883</b>	-	-	-	<b>54 184</b>

Note: Année financière Gazifère: 1 janvier au 31 décembre, ex.: 2017-2018 = 1 janvier 2017 au 31 décembre 2017.

R = réel; R\* = réel et prévision; P = prévision.

<sup>1</sup> Réduction annuelle non-cumulative (ajoutée).

<sup>2</sup> Coût total annuel du programme ÷ (économies d'énergie nettes annuelles (ajoutées) X durée de vie moyenne des mesures).

<sup>3</sup> Coût total du programme ÷ (réduction annuelle brute des émissions de GES X durée de vie moyenne des mesures).

Conversion : m3 en GJ

0,03789

kg CO<sub>2</sub>eq/m<sup>3</sup>

1,8984

\*Frais d'exploitation 2018 (tronc commun + évaluation)

**226 501**

**NOTE** : Gazifère ne présente pas ses frais d'exploitation par programme. Pour les besoins de la cause, les frais d'exploitation ont été divisés par le nombre de programmes offerts.

COMPLÉMENT DE PREUVE DE GAZIFÈRE

Unité de chauffage infrarouge (67.7)								
	2016-2017 R	2017-2018 R	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	Total
<b>Bénéfices énergétiques et réduction des GES</b>								
Nombre de participants bruts	-	-	3	3	3	3	3	
Économies d'énergie brutes annuelles (m <sup>3</sup> ajouté)	-	-	2 579	2 579	2 579	2 579	2 579	
Économies d'énergie nettes annuelles (m <sup>3</sup> ajouté)	-	-	2 037	2 037	2 037	2 037	2 037	
Économies d'énergie nettes annuelles (GJ ajoutés)	-	-	77	77	77	77	77	
Réduction brute des émissions de GES (Mt. CO <sub>2</sub> eq.) <sup>1</sup>	-	-	0,000004	0,000004	0,000004	0,000004	0,000004	
Coût unitaire (\$/GJ) <sup>2</sup>	-	-	11,4	10,9	16,0	16,3	16,6	
Coût par tonne de GES évitée (\$/t. CO <sub>2</sub> eq.) <sup>3</sup>	-	-	227,7	218,4	319,0	325,4	331,9	
<b>Prévisions budgétaires</b>								
Aides financières versées sur les projets implantés	-	-	750	765	780	796	812	
Frais d'exploitation*	8 913	14 541	15 100	14 439	21 423	21 851	22 288	
<b>Total</b>	<b>8 913</b>	<b>14 541</b>	<b>15 850</b>	<b>15 204</b>	<b>22 203</b>	<b>22 647</b>	<b>23 100</b>	<b>99 005</b>

Note: Année financière Gazifère: 1 janvier au 31 décembre, ex.: 2017-2018 = 1 janvier 2017 au 31 décembre 2017.

R = réel; R\* = réel et prévision; P = prévision.

<sup>1</sup> Réduction annuelle non-cumulative (ajoutée).

<sup>2</sup> Coût total annuel du programme ÷ (économies d'énergie nettes annuelles (ajoutées) X durée de vie moyenne des mesures).

<sup>3</sup> Coût total du programme ÷ (réduction annuelle brute des émissions de GES X durée de vie moyenne des mesures).

Conversion : m3 en GJ

0,03789

kg CO<sub>2</sub>eq/m3

1,8984

\*Frais d'exploitation 2018 (tronc commun + évaluation)

**226 501**

**NOTE** : Gazifère ne présente pas ses frais d'exploitation par programme. Pour les besoins de la cause, les frais d'exploitation ont été divisés par le nombre de programmes offerts.

COMPLÉMENT DE PREUVE DE GAZIFÈRE

**Aérotherme à condensation (67.5)**

	2016-2017 R	2017-2018 R	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	Total
<b>Bénéfices énergétiques et réduction des GES</b>								
Nombre de participants bruts	-	-	5	5	5	5	5	
Économies d'énergie brutes annuelles (m <sup>3</sup> ajouté)	-	-	5 345	5 345	5 345	5 345	5 345	
Économies d'énergie nettes annuelles (m <sup>3</sup> ajouté)	-	-	4 169	4 169	4 169	4 169	4 169	
Économies d'énergie nettes annuelles (GJ ajoutés)	-	-	158	158	158	158	158	
Réduction brute des émissions de GES (Mt. CO <sub>2</sub> éq.) <sup>1</sup>	-	-	0,000008	0,000008	0,000008	0,000008	0,000008	
Coût unitaire (\$/GJ) <sup>2</sup>	-	-	8,5	8,3	10,8	11,0	11,3	
Coût par tonne de GES évitée (\$/t. CO <sub>2</sub> éq.) <sup>3</sup>	-	-	169,2	165,8	216,1	220,4	224,8	
<b>Prévisions budgétaires</b>								
Aides financières versées sur les projets implantés	-	-	9 000	9 180	9 364	9 551	9 742	
Frais d'exploitation*	8 913	14 541	15 100	14 439	21 423	21 851	22 288	
<b>Total</b>	<b>8 913</b>	<b>14 541</b>	<b>24 100</b>	<b>23 619</b>	<b>30 786</b>	<b>31 402</b>	<b>32 030</b>	<b>141 938</b>

Note: Année financière Gazifère: 1 janvier au 31 décembre, ex.: 2017-2018 = 1 janvier 2017 au 31 décembre 2017.

R = réel; R\* = réel et prévision; P = prévision.

<sup>1</sup> Réduction annuelle non-cumulative (ajoutée).

<sup>2</sup> Coût total annuel du programme ÷ (économies d'énergie nettes annuelles (ajoutées) X durée de vie moyenne des mesures).

<sup>3</sup> Coût total du programme ÷ (réduction annuelle brute des émissions de GES X durée de vie moyenne des mesures).

Conversion : m3 en GJ

0,03789

kg CO<sub>2</sub>éq/m3

1,8984

\*Frais d'exploitation 2018 (tronc commun + évaluation)

**226 501**

**NOTE** : Gazifère ne présente pas ses frais d'exploitation par programme. Pour les besoins de la cause, les frais d'exploitation ont été divisés par le nombre de programmes offerts.

COMPLÉMENT DE PREUVE DE GAZIFÈRE

Supplément MFR (67.13)								
	2016-2017 R	2017-2018 R	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	Total
<b>Bénéfices énergétiques et réduction des GES</b>								
Nombre de participants bruts	2	-	3	3	-	-	-	
Économies d'énergie brutes annuelles (m <sup>3</sup> ajouté)	-	-	-	-	-	-	-	
Économies d'énergie nettes annuelles (m <sup>3</sup> ajouté)	-	-	-	-	-	-	-	
Économies d'énergie nettes annuelles (GJ ajoutés)	-	-	-	-	-	-	-	
Réduction brute des émissions de GES (Mt. CO <sub>2</sub> eq.) <sup>1</sup>	-	-	-	-	-	-	-	
Coût unitaire (\$/GJ) <sup>2</sup>	-	-	-	-	-	-	-	
Coût par tonne de GES évitée (\$/t. CO <sub>2</sub> eq.) <sup>3</sup>	-	-	-	-	-	-	-	
<b>Prévisions budgétaires</b>								
Aides financières versées sur les projets implantés	442	-	11 700	11 934	-	-	-	
Frais d'exploitation*	8 913	14 541	15 100	14 439	-	-	-	
<b>Total</b>	<b>9 355</b>	<b>14 541</b>	<b>26 800</b>	<b>26 373</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>53 174</b>

Note: Année financière Gazifère: 1 janvier au 31 décembre, ex.: 2017-2018 = 1 janvier 2017 au 31 décembre 2017.

R = réel; R\* = réel et prévision; P = prévision.

<sup>1</sup> Réduction annuelle non-cumulative (ajoutée).

<sup>2</sup> Coût total annuel du programme ÷ (économies d'énergie nettes annuelles (ajoutées) X durée de vie moyenne des mesures).

<sup>3</sup> Coût total du programme ÷ (réduction annuelle brute des émissions de GES X durée de vie moyenne des mesures).

Conversion : m3 en GJ

0,03789

kg CO<sub>2</sub>eq/m3

1,8984

\*Frais d'exploitation 2018 (tronc commun + évaluation)

**226 501**

**NOTE** : Gazifère ne présente pas ses frais d'exploitation par programme. Pour les besoins de la cause, les frais d'exploitation ont été divisés par le nombre de programmes offerts.



COMPLÉMENT DE PREUVE DE GAZIFÈRE

Éconologis volet 2 (47.3)

	2016-2017 R	2017-2018 R	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	Total
<b>Bénéfices énergétiques et réduction des GES</b>								
Nombre de participants bruts	S.O.	-	5	5	-	-	-	
Économies d'énergie brutes annuelles (m <sup>3</sup> ajouté)	S.O.	-	555	555	-	-	-	
Économies d'énergie nettes annuelles (m <sup>3</sup> ajouté)	S.O.	-	472	472	-	-	-	
Économies d'énergie nettes annuelles (GJ ajoutés)	S.O.	-	18	18	-	-	-	
Réduction brute des émissions de GES (Mt. CO <sub>2</sub> éq.) <sup>1</sup>	S.O.	-	0,000001	0,000001	0,000000	0,000000	0,000000	
Coût unitaire (\$/GJ) <sup>2</sup>	S.O.	-	49,6	47,6	-	-	-	
Coût par tonne de GES évitée (\$/t. CO <sub>2</sub> éq.) <sup>3</sup>	S.O.	-	990,5	950,6	-	-	-	
<b>Prévisions budgétaires</b>								
Aides financières versées sur les projets implantés	S.O.	-	875	893	-	-	-	
Frais d'exploitation*	S.O.	14 541	15 100	14 439	-	-	-	
<b>Total</b>	S.O.	<b>14 541</b>	<b>15 975</b>	<b>15 332</b>	-	-	-	<b>31 307</b>

Note: Année financière Gazifère: 1 janvier au 31 décembre, ex.: 2017-2018 = 1 janvier 2017 au 31 décembre 2017.

R = réel; R\* = réel et prévision; P = prévision.

<sup>1</sup> Réduction annuelle non-cumulative (ajoutée).

<sup>2</sup> Coût total annuel du programme ÷ (économies d'énergie nettes annuelles (ajoutées) X durée de vie moyenne des mesures).

<sup>3</sup> Coût total du programme ÷ (réduction annuelle brute des émissions de GES X durée de vie moyenne des mesures).

Conversion : m3 en GJ

0,03789

kg CO<sub>2</sub>éq/m<sup>3</sup>

1,8984

\*Frais d'exploitation 2018 (tronc commun + évaluation)

**226 501**

**NOTE** : Gazifère ne présente pas ses frais d'exploitation par programme. Pour les besoins de la cause, les frais d'exploitation ont été divisés par le nombre de programmes offerts.

COMPLÉMENT DE PREUVE DE GAZIFÈRE

Thermostat intelligent (47.4)

	2016-2017 R	2017-2018 R	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	Total
<b>Bénéfices énergétiques et réduction des GES</b>								
Nombre de participants bruts	S.O.	S.O.	S.O.	350	350	350	350	
Économies d'énergie brutes annuelles (m <sup>3</sup> ajouté)	S.O.	S.O.	S.O.	42 000	42 000	42 000	42 000	
Économies d'énergie nettes annuelles (m <sup>3</sup> ajouté)	S.O.	S.O.	S.O.	34 860	34 860	34 860	34 860	
Économies d'énergie nettes annuelles (GJ ajoutés)	S.O.	S.O.	S.O.	1 321	1 321	1 321	1 321	
Réduction brute des émissions de GES (Mt. CO <sub>2</sub> éq.) <sup>1</sup>	S.O.	S.O.	S.O.	0,000066	0,000066	0,000066	0,000066	
Coût unitaire (\$/GJ) <sup>2</sup>	S.O.	S.O.	S.O.	2,1	2,4	2,5	2,5	
Coût par tonne de GES évitée (\$/t. CO <sub>2</sub> éq.) <sup>3</sup>	S.O.	S.O.	S.O.	41,5	48,0	48,9	49,9	
<b>Prévisions budgétaires</b>								
Aides financières versées sur les projets implantés	S.O.	S.O.	S.O.	35 000	35 700	36 414	37 142	
Frais d'exploitation*	S.O.	S.O.	S.O.	14 439	21 423	21 851	22 288	
<b>Total</b>	<b>S.O.</b>	<b>S.O.</b>	<b>S.O.</b>	<b>49 439</b>	<b>57 123</b>	<b>58 265</b>	<b>59 431</b>	<b>224 258</b>

Note: Année financière Gazifère: 1 janvier au 31 décembre, ex.: 2017-2018 = 1 janvier 2017 au 31 décembre 2017.

R = réel; R\* = réel et prévision; P = prévision.

<sup>1</sup> Réduction annuelle non-cumulative (ajoutée).

<sup>2</sup> Coût total annuel du programme ÷ (économies d'énergie nettes annuelles (ajoutées) X durée de vie moyenne des mesures).

<sup>3</sup> Coût total du programme ÷ (réduction annuelle brute des émissions de GES X durée de vie moyenne des mesures).

Conversion : m3 en GJ

0,03789

kg CO<sub>2</sub>éq/m<sup>3</sup>

1,8984

\*Frais d'exploitation 2018 (tronc commun + évaluation)

**226 501**

**NOTE** : Gazifère ne présente pas ses frais d'exploitation par programme. Pour les besoins de la cause, les frais d'exploitation ont été divisés par le nombre de programmes offerts.